

Date d'édition 16 Mai 2017

Version 6.01

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : METAL CONDITIONER
Code : SX520
Manufacturier / Fournisseur : PPG Industries, Inc.
One PPG Place,
Pittsburgh, PA 15272
Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence : (412) 434-4515 (États-Unis)
(514) 645-1320 (Canada)
01-800-00-21-400 (Mexique)
Renseignements Techniques : 1-800-647-6050

2. Identification des dangers

Vue d'ensemble des urgences : DANGER!

PROVOQUE DES BRÛLURES AUX YEUX ET À LA PEAU. CAUSE UNE IRRITATION DU SYSTÈME RESPIRATOIRE. PEUT CAUSER UNE RÉACTION ALLERGIQUE RESPIRATOIRE. PEUT ÊTRE NOCIF SI INHALÉ OU AVALÉ. L'INHALATION DES POUSSIÈRES GÉNÉRÉES EN PONCANT ET EN MEULANT PEUT ÊTRE NOCIVES. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX. RISQUE DE CANCER - CONTIENT UNE SUBSTANCE QUI PEUT PROVOQUER LE CANCER.

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver abondamment après usage.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Peut être nocif par inhalation. Irritant pour les voies respiratoires. Peut causer une irritation des yeux, du nez, de la bouche et de la gorge. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition.

Ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Peau : Corrosif pour la peau. Provoque des brûlures.

Yeux : Corrosif pour les yeux. Provoque des brûlures.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
respiration sifflante et difficultés respiratoires
asthme

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales

Code du produit	SX520	Date d'édition 16 Mai 2017	Version 6.01
Nom du produit	METAL CONDITIONER		

2 . Identification des dangers

Peau	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation rougeur la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
Yeux	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur larmolement rougeur
Conditions médicales aggravées par une surexposition	: Des troubles respiratoires préexistants et des troubles impliquant tout organe cible mentionné dans le chapitre intitulé "Identification des risques" peuvent être aggravés par une surexposition à ce produit.

Cette fiche signalétique est conforme au **Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)**.

Voir Information toxicologique (section 11)

3 . Composition/information sur les ingrédients

<u>Nom</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>% (p/p)</u>
bis(dihydrogénophosphate) de zinc	13598-37-3	3 - 7
Phosphate de sodium monobasique	7558-80-7	3 - 7
acide phosphorique	7664-38-2	1 - 5
Acide m-nitrobenzènesulfonique, sel de sodium	127-68-4	0.5 - 1.5
Nitrate de nickel(II) anhydre	13138-45-9	0.1 - 1

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4 . Premiers soins

En cas d'ingestion, d'irritation, de toute forme de surexposition ou de symptômes de surexposition survenant pendant l'utilisation du produit ou persistant après son emploi, communiquer immédiatement avec un CENTRE ANTIPOISON, une SALLE D'URGENCE ou un MÉDECIN; veiller à ce que la fiche signalétique du produit soit accessible.

Contact avec les yeux	: Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 minutes et faire appel immédiatement à un médecin.
Contact avec la peau	: Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.
Inhalation	: Emmener dans un endroit bien aéré. Garder la personne au chaud et allongée. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène.
Ingestion	: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et allongée. Ne PAS faire vomir.
Note au médecin traitant	: En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

Code du produit	SX520	Date d'édition 16 Mai 2017	Version 6.01
Nom du produit	METAL CONDITIONER		

5 . Mesures à prendre en cas d'incendie

Inflammabilité du produit	: Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.
<u>Moyens d'extinction</u>	
Utilisables	: Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
Non utilisables	: Aucun connu.
Dangers spéciaux en cas d'exposition	: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
Produits de combustion dangereux	: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes de carbone oxydes d'azote oxydes de soufre oxydes de phosphore oxyde/oxydes de métal
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	: Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6 . Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles	: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions environnementales	: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).
Grand déversement	: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.
Petit déversement	: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Code du produit	SX520	Date d'édition 16 Mai 2017	Version 6.01
Nom du produit	METAL CONDITIONER		

7 . Manutention et stockage

- Manutention** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes ayant des antécédents d'asthme, d'allergies ou de maladie respiratoire chronique ou récurrente ne doivent pas intervenir dans les procédés utilisant ce produit. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur. Si ce produit fait partie d'un système à plusieurs constituants, lisez la fiche signalétique du ou des autres constituants avant d'effectuer le mélange; le mélange peut présenter les dangers associés à chacun des constituants.
- Entreposage** : Ne pas stocker en-dessous de la température suivante: 5°C (41°F). Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

8 . Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Nom	Résultat	ACGIH	Ontario	Mexique	PPG
acide phosphorique	MPT LECT	1 mg/m ³ 3 mg/m ³	1 mg/m ³ 3 mg/m ³	1 mg/m ³ 3 mg/m ³	Non établi Non établi
Nitrate de nickel(II) anhydre	MPT	0.1 mg/m ³ (as Ni) 0.1 MG/M3 TD	0.1 mg/m ³ (as Ni)	0.1 mg/m ³ (as Ni)	Non établi

Légende des abréviations

A = Acceptable Maximum Peak	SR = Sensibilisation des voies respiratoires
ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists.	SS = Sensibilisation cutanée
C = Ceiling Limit	LECT = Court terme Valeurs limites d'exposition
F = Fumée	TD = Empoussiérage total
IPEL = Limite d'exposition admise interne	TLV = Limite tolérable d'exposition
R = Respirable	MPT = Moyenne pondérée dans le temps
S = Désignation absorption cutanée.	

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

- Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi appropriées. Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.

8 . Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- | | |
|--|--|
| Mesures techniques | : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. |
| Mesures d'hygiène | : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail. |
| <u>Protection individuelle</u> | |
| Yeux | : Lunettes protectrices contre les agents chimiques et écran facial. |
| Mains | : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision. |
| Gants | : nitrile, néoprène |
| Respiratoire | : Par pulvérisation : respirateur à adduction d'air. Opérations autres que la pulvérisation : dans les zones bien ventilées, les respirateurs à adduction d'air peuvent être remplacés par un masque combinant un filtre à charbon de bois et un filtre à particules. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. |
| Peau | : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. |
| Contrôle de l'action des agents d'environnement | : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables. |

9 . Propriétés physiques et chimiques

- | | |
|--|--|
| État physique | : Liquide. |
| Point d'éclair | : Vase clos: Non applicable. [Le produit n'entretient pas une combustion.] |
| Couleur | : Pas disponible. |
| Odeur | : Pas disponible. |
| pH | : 2.5 |
| Point d'ébullition/condensation | : >37.78°C (>100°F) |
| Point de fusion/congélation | : Pas disponible. |
| Densité relative | : 1.03 |
| Densité (lb / gal) | : 8.6 |
| Tension de vapeur | : Pas disponible. |
| Densité de vapeur | : Pas disponible. |
| Volatilité | : 87% (v/v), 84.008% (p/p) |
| Taux d'évaporation | : Pas disponible. |

Code du produit	SX520	Date d'édition 16 Mai 2017	Version 6.01
Nom du produit	METAL CONDITIONER		

9 . Propriétés physiques et chimiques

Solubilité	: Soluble dans les substances suivantes: l'eau froide.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Pas disponible.
% Solide. (p/p)	: 15.992

10 . Stabilité et réactivité

Stabilité	: Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la Section 7).
Conditions à éviter	: Aucune donnée spécifique.
Matières à éviter	: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : les acides, matières oxydantes, alcalins forts
Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
Polymérisation Dangereuse	: Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

11 . Données toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
bis(dihydrogénophosphate) de zinc	DL50 Orale	Rat	1990 mg/kg	-
Phosphate de sodium monobasique	DL50 Orale	Rat	8290 mg/kg	-
acide phosphorique	DL50 Orale	Rat	1.25 g/kg	-
Acide m-nitrobenzènesulfonique, sel de sodium	DL50 Cutané	Lapin	2.74 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	11 g/kg	-

Conclusion/Résumé : Pas disponible.

Toxicité chronique

Conclusion/Résumé : Pas disponible.

Organes cibles

: Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : les voies respiratoires supérieures, peau, oeil, cristallin ou cornée.

Cancérogénicité

Cancérogénicité : Contient des substances pouvant causer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	ACGIH	CIRC	NTP
Nitrate de nickel(II) anhydre	A4	1	Est un cancérigène humain connu.

Cancérogène Code de classification: ACGIH: A1, A2, A3, A4, A5

IARC: 1, 2A, 2B, 3, 4

NTP: Est un cancérigène humain connu; Raisonnablement prévu comme un cancérigène pour les humains

Non inscrit/Non réglementé: -

Térogénicité

Code du produit	SX520	Date d'édition 16 Mai 2017	Version 6.01
Nom du produit	METAL CONDITIONER		

12 . Données écologiques

Effets sur l'environnement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Écotoxicité en milieu aquatique

13 . Données sur l'élimination

Élimination des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/ PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel. Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

14. Informations relatives au transport

	TDG	Mexique	IMDG
Numéro ONU	UN1760	UN1760	UN1760
Désignation officielle de transport de l'ONU	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (acide phosphorique)	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (acide phosphorique)	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Phosphoric acid, solution)
Classe de danger relative au transport	8	8	8
Groupe d'emballage	II	II	II
Dangers environnementaux	Non.	Non.	No.
Substances polluantes en milieu marin	Non applicable.	Non applicable.	Not applicable.

Autres informations

TDG : Non identifié.

Mexique : Non identifié.

IMDG : Le groupe de ségrégation a été manuellement attribué en fonction de l'analyse du produit.

Code du produit	SX520	Date d'édition 16 Mai 2017	Version 6.01
Nom du produit	METAL CONDITIONER		

14. Informations relatives au transport

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Proof of classification statement : Produit classé selon les sections suivantes des Règlements sur le transport des marchandises dangereuses : 2.40-2.42 (Classe 8).

15. Informations sur la réglementation

Inventaire du Canada (DSL) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Canada

SIMDUT (Canada) : Classe E: Liquide corrosif. Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE). Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

Mexique

Classification

Inflammabilité : 0 **Santé** : 3 **Réactivité** : 0

16. Autres informations

Hazardous Material Information System (États-Unis)

Santé : 3 * **Inflammabilité** : 0 **Risques physiques** : 0

(*) - Effets chroniques

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

National Fire Protection Association (États-Unis)

Santé : 3 **Inflammabilité** : 0 **Instabilité** : 0

Date de publication précédente : 5/10/2017

Organisme chargé de préparer la FS : EHS

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Déni de responsabilité

L'information contenue dans cette fiche technique repose sur les connaissances scientifiques et techniques actuelles. Cette information a pour but d'attirer l'attention sur les aspects liés à la santé et à la sécurité qui se rapportent aux produits fournis par PPG, et de recommander des mesures de précaution pour l'entreposage et la manutention des produits. Aucune garantie n'est donnée quant aux propriétés des produits. Aucune responsabilité ne peut être acceptée en cas de défaut d'observer les mesures de sécurité décrites dans cette fiche technique ou en cas de mauvais usage des produits.